

LA DORDOGNE : DESTINATION PLÉBISCITÉE PAR LES FRANÇAIS CET ÉTÉ

L'ÉDITO —



GERMINAL PEIRO

Président du Conseil départemental de la Dordogne

Pendant trois mois, notre vie quotidienne, familiale, professionnelle, amicale s'est trouvée bouleversée par une crise sanitaire sans précédent dans l'histoire récente. La frénésie du monde moderne a subitement été mise entre parenthèses par les contraintes que nous imposait la propagation du Covid-19. En Dordogne comme ailleurs, ce contexte a entraîné de multiples conséquences sociales et économiques. Le Conseil départemental a répondu présent dès le début de la pandémie et du confinement afin de vous accompagner dans cette période anxiogène : maintien du versement des allocations individuelles de solidarité dans les délais habituels, multiplication des chantiers en faveur du BTP et création d'un fonds spécifique en faveur des petites entreprises commerciales et artisanales, aide financière exceptionnelle aux associations caritatives, mise en ligne gratuite des ressources numériques de la Bibliothèque départementale, lancement d'un « drive » Périgord pour soutenir les producteurs locaux, maintien des aides au monde associatif, culturel et sportif... L'opération Masques Citoyens a connu un grand succès et a permis, grâce à la

Face à la crise, bâtir un monde plus juste et plus humain

mobilisation des conseillers départementaux, des maires et de plus de 2000 couturières et couturiers bénévoles, de fabriquer près de 500 000 masques en tissu pour la sortie du confinement. Je tiens à les remercier très sincèrement pour leur engagement exemplaire.

Le renouvellement électoral des équipes municipales s'est quant à lui déroulé dans des conditions de participation altérées et selon un calendrier très contrarié (une saison entière entre le premier et le second tour !). En dépit de ce contexte peu propice, cette respiration démocratique a eu lieu et les nouvelles équipes, que je félicite chaleureusement, sont aujourd'hui partout au travail. C'est là l'essentiel, tant il importe que les communes et les intercommunalités puissent relancer au plus vite leurs projets d'aménagement et d'investissement afin de soutenir l'activité de nos entreprises, c'est-à-dire l'emploi. Le Département reste plus que jamais mobilisé à leurs côtés, afin de permettre à la Dordogne et aux Périgourdins de surmonter les difficultés sociales et financières consécutives à l'épidémie.

Mobilisés, nous le restons aussi en faveur du contournement de Beynac. Utilisant des prétextes obscurs qui tournent le dos au bon sens et qui semblent à ce titre parfaitement fallacieux, l'Etat a finalement choisi de se désavouer lui-même. Voici donc un projet autorisé par le Premier Ministre et considéré comme « réglé » par le Président de la République en juillet 2018, élaboré dans le plus strict respect des règles environnementales en vigueur, dont l'utilité publique est irrévocable depuis une décision du Conseil d'Etat en 2010, qui se retrouve du jour au lendemain illégal... Au moment où les collectivités se démènent pour relancer et multiplier les chantiers afin de limiter l'impact de la crise, l'Etat impose aux Périgourdins de s'asseoir

sur 40 millions d'euros d'argent public ! Le Conseil départemental, qui a mené depuis toujours ce dossier avec responsabilité et dans le seul intérêt général, n'entend pas céder à l'injustice flagrante dont le Périgord est aujourd'hui victime. Il appartient désormais au Chef de l'Etat et au gouvernement de remédier à cette situation proprement hallucinante et inacceptable.

Dans ce que certains n'hésitent pas à qualifier de « monde d'après », il importe que l'Etat se reprenne, qu'il soit juste et qu'il travaille en confiance avec les collectivités.

Dans ce monde-là, certaines habitudes liées à nos modes de vie, de consommation, de déplacement, sont aussi appelées à évoluer. Comme beaucoup, je souhaite que ces évolutions soient l'occasion de bâtir un monde plus humain, écologique et solidaire, plus apaisé que celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Pour y parvenir, nous avons ensemble de nombreux défis à relever. A son niveau, le Département continue d'amplifier son action dans tous les domaines : déploiement de la fibre optique, lancement d'un deuxième budget participatif, mise en œuvre du nouveau Plan Climat départemental, poursuite du développement de la restauration bio et locale dans les collèges et la restauration collective...

Initiatives solidaires en faveur de l'emploi et de la sécurité sanitaire, résistance à l'injustice, excellence environnementale : à vos côtés et avec les communes, le Département reste plus que jamais actif sur le front du progrès !

Très cordialement
G. Peiro

Sommaire

- 2 | **L'ACTUALITÉ EN PÉRIGORD**
- 3 | **BEYNAC, DE L'INJUSTICE AU SCANDALE D'ÉTAT**
- 4 | **DES CHOIX BUDGÉTAIRES AMBITIEUX ET VOLONTAIRES**
- 5 | **UN PLAN DE RELANCE POUR NOTRE ÉCONOMIE**
- 6 | **DEUXIÈME BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD**
- 7 | **DESTINATION DORDOGNE**
- 8 | **RETOUR SUR L'ACTION DU DÉPARTEMENT PENDANT LE CONFINEMENT**
- 8 | **NOUVEAU PLAN CLIMAT DÉPARTEMENTAL**



LE SITE WEB DU DÉPARTEMENT FAIT PEAU NEUVE

TROPHÉES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : DÉPÔT DES CANDIDATURES PROLONGÉ JUSQU'AU 6 SEPTEMBRE

Pour répondre à l'urgence écologique (changement climatique, perte de la biodiversité, appauvrissement des populations...), des objectifs dits de développement durable ont été fixés à l'échelle internationale et européenne. Le Département a voulu apporter sa pierre à l'édifice en décernant des Trophées du développement durable pour mettre en valeur des porteurs de projets innovants. Pour s'inscrire dans la démarche, les candidatures de collectivités, d'entreprises ou d'associations doivent prendre en compte le développement durable dans ses trois dimensions (l'environnement, l'économie, le social), promouvoir des pratiques exemplaires et encourager la conduite du changement.

La remise des trophées aura lieu à l'automne, dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable. Le dépôt des candidatures peut se faire jusqu'au 6 septembre via la plateforme dédiée : perigorddurable.dordogne.fr. L'avenir durable de notre département s'écrit avec tous les Périgourdins !



LES CHEMINS DES PÊCHEURS : DES PARCOURS ET UN GUIDE POUR DÉCOUVRIR LA VALLÉE DE L'ISLE

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions ont été engagées en faveur des activités de pleine nature sur la Vallée de l'Isle, notamment en bord de rivière avec l'ouverture de la servitude de marchepied et l'aménagement de parcours dédiés à la pêche.

Les élus et services du Département ont travaillé avec la fédération départementale de pêche pour développer le loisir pêche. Ainsi, un projet a abouti à la mise en place d'un parcours « famille » à Neuvic et un parcours « passion » de Douzillac à Saint-Martin-l'Astier. Cette labellisation sur l'Isle vient conforter l'offre touristique sur ce territoire.

Dans le même temps, un topo guide « les sentiers des pêcheurs » est édité permettant de découvrir nos cours d'eau, rivières, pratiques de pêches, poissons, paysages par la marche et avec l'expérience du pêcheur. Ce guide est disponible à la Maison Départementale du Tourisme (25 rue Wilson à Périgueux), à la fédération départementale de pêche et dans les Offices de Tourisme.



MAISON DÉPARTEMENTALE DES SPORTS : DE NOUVEAUX LOCAUX À L'HORIZON 2021

Située rue Kléber à Périgueux, l'actuelle Maison départementale des sports est une véritable ruche, bien à l'image de la richesse des activités sportives en Dordogne et du soutien que leur accorde la collectivité départementale. Accueillant déjà la Direction des sports du Département, le Comité Olympique et Sportif et plusieurs comités départementaux, le site va connaître une nouvelle jeunesse.

Désormais, deux nouveaux bâtiments, contigus au bâtiment actuel permettront d'agrandir le site (l'ancienne Trésorerie municipale et un garage attenant). « Une excellente nouvelle » pour Christelle Boucaud, vice-présidente en charge de la jeunesse et des sports. « C'est un projet qui nous tient à cœur, au service du développement des sports et des pratiques sportives sur tous nos territoires. On va pouvoir accueillir de nouveaux comités, travailler encore mieux ensemble et gagner en surface de stockage, sans parler de l'amélioration des conditions de travail de nos équipes. »

Un temps suspendus pour cause de Covid 19, les travaux ont repris de plus belle pour une livraison à l'horizon début 2021.



LA CUISINE DU PÉRIGORD SE DÉGUSTE DANS « PETITS PLATS EN ÉQUILIBRE »

Tout l'été, la Dordogne est à l'honneur sur TF1, dans l'émission « Petits Plats en Équilibre », présentée par Laurent Mariotte. 40 séquences ont été réalisées avec les produits du Périgord. Ces émissions, dont le tournage a été accueilli avec le soutien du Département de la Dordogne, du Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne et des Vins de Bergerac, sont diffusées en juillet et août avant et après les JT de 13h et 20h de TF1.

Parmi les recettes proposées : le magret de l'été, la tarte aux noix du Périgord, l'Aquitaine Burger, le carpaccio d'aiguillettes de canard, le chaud-froid de faisselle de brebis aux abricots, le melon au granité de Monbazillac, le cheese cake au chèvre frais...

JARDINER AU NATUREL : ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS DANS UNE DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE

Pendant la période de confinement, toutes celles et ceux qui avaient la chance d'avoir un jardin en ont profité pour s'occuper de leur petit espace vert. Le Conseil départemental s'est engagé dans une démarche environnementale avec le fauchage raisonné des bas-côtés des routes et des sites du Département, puis avec la charte Zéro pesticide à destination des communes de la Dordogne. Désormais, les guides « Jardiner au Naturel » s'adressent aux particuliers pour les accompagner dans cette même préoccupation de préservation de la biodiversité. Il s'agit d'apporter quelques conseils simples pour apprendre à jardiner de façon plus naturelle, en bannissant l'usage des pesticides et des engrais chimiques dans son jardin, sur sa terrasse ou dans ses jardinières... Retrouvez ces vidéos et fiches conseils sur le site internet du Département : dordogne.fr

DE THIVIERS À L'ÎLE D'AX, BONNE BALADE SUR LA FLOW VÉLO !

Sur près de 290 km tout en douceur, la Flow Vélo traverse la campagne verdoyante des départements de la Dordogne, de la Charente et de la Charente-Maritime. Inaugurée le 9 juillet dernier, cette véloroute est une invitation au voyage, en mode slow tourisme, particulièrement adapté aux itinéraires en famille. En Dordogne, la Flow Vélo vous conduira à la découverte des prairies d'orchidées du Parc naturel régional Périgord-Limousin, de l'artisanat d'art à Nontron ou du foie gras à Thiviers, en passant par



la cité médiévale de Saint-Jean-de-Côle. Dans un cadre souvent bucolique, c'est un parcours diversifié, sécurisé et labellisé qui répond à une forte volonté commune des trois Départements de promouvoir un mode de déplacement doux. Cette offre supplémentaire participe ainsi à l'attractivité de nos territoires et mobilise de nombreux professionnels : hébergeurs, loueurs, restaurateurs, réparateurs de cycles, offices de tourisme, sites touristiques et de loisirs...



UN OUVRAGE SUR « LA DORDOGNE DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE »

Sous la direction de Bernard Lachaise et d'Anne-Marie Cocula, tous deux universitaires, professeurs émérites à l'Université de Bordeaux Montaigne et Périgourdins, une douzaine d'historiens et chercheurs livrent, en 350 pages, une histoire globale de la période complexe de l'Occupation dans notre département. Le Conseil départemental, à travers le soutien qu'il apporte au Centre départemental de la Mémoire Résistance et Déportation de la Dordogne, a souhaité manifester l'attachement qu'il porte à tous ceux qui ont combattu, au péril de leur vie, l'occupant nazi et ses tentatives d'asservissement.

En publiant cette histoire de « La Dordogne dans la Seconde Guerre mondiale », ses auteurs font œuvre de mémoire, au nom du principe que « celui qui ne connaît pas son passé est condamné à le revivre ». Publié aux éditions Fanlac, l'ouvrage « La Dordogne dans la Seconde Guerre mondiale » est disponible dans toutes les librairies et en ligne sur fanlac.com au prix de 29 €.

BEYNAC, DE L'INJUSTICE AU SCANDALE D'ÉTAT

Sans même avoir pris la peine d'étudier le dossier sur le fond et sans qu'aucun magistrat n'ait pris la peine de se déplacer sur le site, les juges du Conseil d'Etat ont décidé le 29 juin dernier de rejeter la requête du Département, condamnant les Périgourdiens à jeter à la poubelle plus de 40 millions d'euros.

Cette décision est incompréhensible sur la forme : elle vient contredire 36 ans de procédures et dix décisions du Tribunal administratif. En effet, depuis les premières acquisitions de terrains en 1982, le Conseil départemental avait patiemment obtenu toutes les autorisations et feux verts permettant à la Préfète de la Dordogne, représentante de l'Etat dans le département, de signer le 29 janvier 2018 l'arrêté autorisant le début des travaux. Alors qu'à dix reprises le Tribunal Administratif de Bordeaux avait rejeté les requêtes des opposants, le 28 décembre 2018, soit onze mois après le début des travaux, le Conseil d'Etat suspendait le chantier en rendant alors un jugement basé sur des éléments valables au moment où les pourvois en cassation des opposants avaient été déposés, c'est-à-dire sans tenir compte des travaux réalisés !

Le Conseil d'Etat entérine aujourd'hui les décisions qu'il avait lui-même insufflées sur ces bases complètement bancales auprès du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, ceci – il faut le répéter – sans véritablement examiner le dossier sur le fond.

Ainsi, l'Etat a sciemment choisi de se placer dans une situation aussi incohérente que contradictoire. Le Premier Ministre Edouard Philippe (dont on rappelle qu'il préside le Conseil d'Etat) avait en effet confirmé, dès le 6 mars 2018, l'arrêté préfectoral autorisant les travaux ainsi que l'ensemble des avis favorables rendus par les commissions et ministères concernés. Le Président de la République avait lui-même assuré, le 19 juillet 2018 à Périgueux, que le problème de Beynac était « réglé ». Quelques mois plus tard, suite au revirement de la justice administrative, le gouvernement faisait le choix de ne pas défendre son propre arrêté auprès d'elle. Il y a là, de toute évidence, une part d'irrationnel inexplicable autrement que par d'obscures motivations politiciennes.

Cette décision de justice, quoique habilement motivée en droit, reste totalement indéfendable sur le fond. Les



questions de sécurité (risque falaises, densité du trafic, danger pour les cyclistes et les deux roues, impossibilité d'ouvrir les portes des bus de tourisme et des cars scolaires dans la traverse...), de pollution (visuelle, sonore, de l'air) du site – l'un des plus beaux de France – restent entières. La protection de l'environnement, mise en avant par la justice administrative, se retrouve au final tout simplement massacrée par sa décision. Non seulement l'atteinte aux habitats des espèces protégées a été extrêmement minime, mais les compensations environnementales prévues, d'une ampleur et d'une qualité exceptionnelles, ne pourront être mises en œuvre afin d'améliorer la situation de la nature sur ce territoire ! Pire, l'injonction de démolition conduira à détruire les travaux réalisés et à laisser au final le site dans un état dégradé par rapport à ce qu'il était avant le début du chantier. Quant à la voie verte, elle ne pourra voir le jour.

Hallucinante, la République marche sur la tête

Elle marche aussi contre la volonté des élus du département qui, depuis 1982 et jusqu'à récemment, ont toujours approuvé ce projet de façon unanime, contre l'avis de la population sollicité par un référendum organisé en 1995 (83 % de votes favorables) et contre le choix des

RASSEMBLEMENT CITOYEN
POUR LA RÉALISATION
DU CONTOURNEMENT DE BEYNAC
À L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION "J'AIME BEYNAC ET SA VALLÉE"
DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2020
À 9H30 À BEYNAC

électeurs, le 15 mars dernier, de porter à la tête des quatre communes concernées des élus favorables au contournement. Opaque, l'Etat fait main basse sur la démocratie, en décidant de suivre les requêtes déposées par une poignée d'opposants défendant des intérêts strictement individuels. Le Conseil départemental de la Dordogne prend acte de la décision du Conseil d'Etat qui, selon une logique qui lui est propre mais qui échappe au commun des mortels, tourne le dos au bon sens et à l'intérêt général. Poursuivant l'ambition de répondre aux attentes des Périgourdiens et des habitants de la vallée de la Dordogne, soucieux de préserver le bon usage de l'argent public, il continuera de tout mettre en œuvre pour faire valoir ses droits et défendre ses intérêts face à une injustice aussi flagrante.

Rarement la République n'aura à ce point méprisé les collectivités territoriales sur un projet pourtant reconnu - de façon irrévocable - d'utilité publique.

Face à un tel scandale démocratique, le Département entre aujourd'hui en résistance afin de faire triompher le bon sens et dénoncer les accointances entre le lobby des châtelains fortunés et certaines personnalités du monde politique.



ENTRETIEN AVEC SERGE PARRE

LE NOUVEAU MAIRE DE BEYNAC EN APPELLE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Le Conseil d'Etat vient de rendre sa décision concernant le volet judiciaire du contournement de Beynac. Alors que plus de 40 millions d'euros sont en jeu, Vivre en Périgord a souhaité interroger Serge Parre, nouveau Maire de Beynac, élu dès le 15 mars dernier avec l'ensemble de sa liste.

Serge Parre, en tant que nouveau Maire de Beynac, comment avez-vous accueilli la décision du Conseil d'Etat ?

Extrêmement mal. Il s'agit d'une décision dramatique pour notre commune, pour notre vallée et pour la population. La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est totalement incompréhensible et la grande majorité des habitants est très en colère contre l'Etat. Je rappelle tout de même que toutes les autorisations avaient été accordées par les différents services de l'Etat pour permettre la réalisation de ce chantier et qu'à une dizaine de reprises le Tribunal Administratif de Bordeaux avait débouté les opposants. Aussi quand le Conseil d'Etat a, en décembre 2018 et de façon totalement inattendue, suspendu l'arrêté préfectoral autorisant les travaux, nous avons compris que le chemin restant à parcourir pour voir l'achèvement de cette déviation serait plus long que prévu.

Pour vous, cette décision ne marque-t-elle pas la fin du projet ?

Absolument pas. Bien sûr, c'est une étape qui s'achève, celle du processus judiciaire. Nous sommes respectueux de l'État de droit et nous en prenons acte, même si nous

estimons qu'elle est frappée du sceau de l'injustice. D'autres étapes suivront. Avec l'ensemble de mes collègues élus du Conseil municipal, nous allons continuer à chercher des solutions pour que cette déviation se fasse. Les Beynacois nous ont aussi élus pour cela puisque, dans notre programme, nous avons clairement exprimé notre volonté de soutenir la poursuite des travaux. La justice a pris une décision par rapport à un dossier en particulier mais notre volonté reste intacte.

Je rappelle aussi que le risque falaises est malheureusement toujours bien présent et que notre premier devoir en tant qu'élus de Beynac, c'est d'assurer la sécurité de nos concitoyens. Nous ne comprenons pas que cette priorité n'ait, à aucun moment, été prise en compte par la justice administrative depuis son revirement. C'est pour le moins étonnant...

Pourquoi tenez-vous tant à cette déviation ?

En tout premier lieu, pour des questions de sécurité. Je l'ai dit, le risque falaises est toujours présent et les vibrations causées par le passage des camions font courir un risque d'éboulement avéré. Tout le monde doit savoir que les services de l'Etat ont classé en zone rouge ce secteur dans le cadre du Plan de Prévention des Risques, c'est-à-dire que les risques d'éboulements y sont forts. Nous ne voulons pas vivre à Beynac le même drame que celui que nos voisins de La Roque Gageac ont connu en 1957. Mais ce n'est pas tout. Il est également impératif de sécuriser les bus, notamment scolaires, qui traversent le village quatre fois par jour, les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Ceux qui refusent cette déviation sont, soit des inconscients, soit des fatalistes. En tout état de cause, j'espère qu'ils n'ont pas peur de porter sur leurs épaules la responsabilité d'un drame potentiel. L'un des principaux objectifs de cette déviation, c'est aussi de permettre d'améliorer et préserver le cadre de vie de nos habitants qui sont confrontés aux pollutions et nuisances inhérentes au passage de tant de véhicules. Et il y a aussi un aspect économique non négligeable. Nous

savons que le sud de notre département a besoin d'un axe de circulation moderne le long de la vallée entre le Lot et Bordeaux pour améliorer les déplacements et les échanges mais il serait irresponsable de sacrifier pour cela notre village, un des plus beaux de France. Sans parler de l'aspect touristique avec une voie verte qui nous manque tant et qui n'est réalisable que sur la rive gauche de la Dordogne.

Est-ce pour cette raison que vous avez écrit au Président de la République ?

Oui. Il fallait que le Président Macron sache que la population de Beynac mais aussi celle des trois autres communes concernées par la déviation ont élu des équipes municipales ouvertement favorables à la déviation et qu'au contraire, les candidats opposés à ce projet ont été battus. C'est pourquoi, j'ai souhaité l'inviter à venir se rendre compte sur place du projet et de son état d'avancement, ce que les juges ont malheureusement refusé de faire. Je suis convaincu qu'il est encore possible de trouver une solution pour éviter de gaspiller 40 millions d'euros d'argent public ! A fortiori dans une période où notre pays durement touché par la Covid-19 ne peut pas se le permettre ! Le bon sens et le respect de la démocratie doivent l'emporter.

Qu'attendez-vous désormais ?

J'espère une mobilisation massive des Périgourdiens pour soutenir l'intérêt général face aux intérêts particuliers de quelques-uns. J'espère que celles et ceux qui étaient contre cette déviation se rendront compte que dépenser autant d'argent pour rien est une ineptie et que la destruction des ouvrages construits constitue un non-sens écologique. Pour finir, j'espère l'union sacrée des Périgourdiens pour défendre un projet d'intérêt général, un projet reconnu d'utilité publique, un projet d'excellence environnementale et au-delà, tous futurs projets qui iraient dans le sens de l'amélioration de la vie quotidienne, et qui trouvent systématiquement face à eux une opposition qui se pare de fausse écologie pour faire passer les intérêts particuliers en premier.

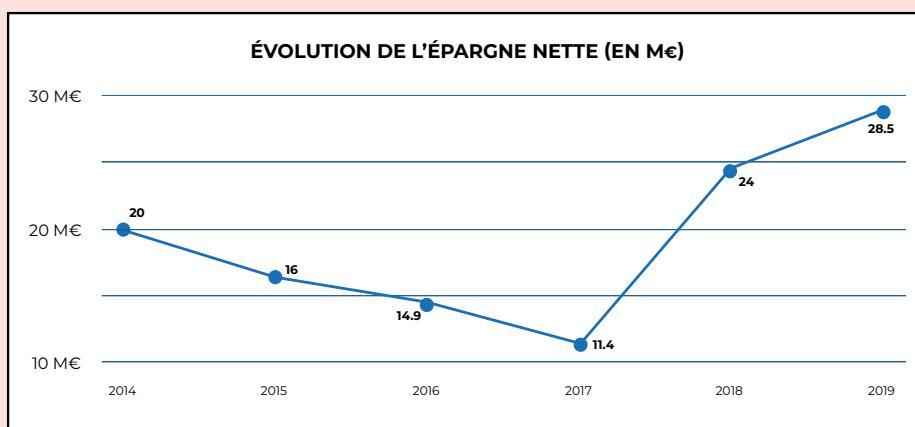
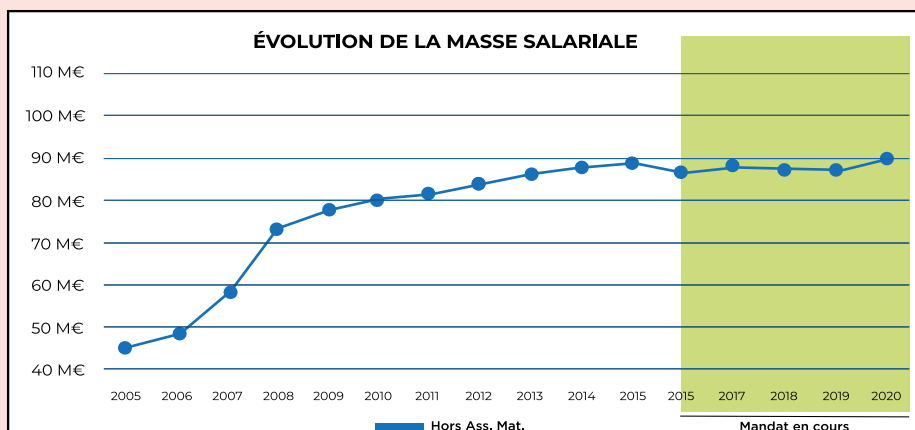
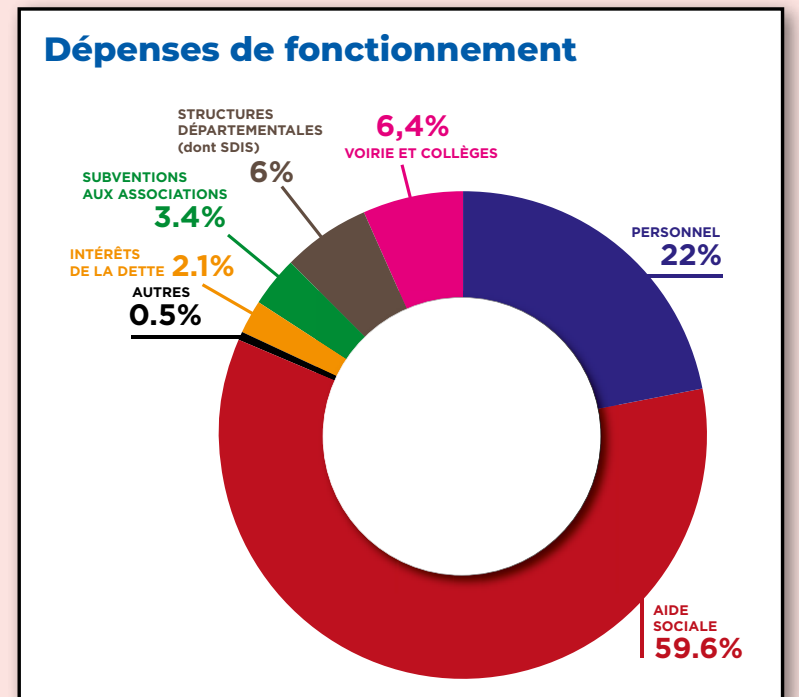
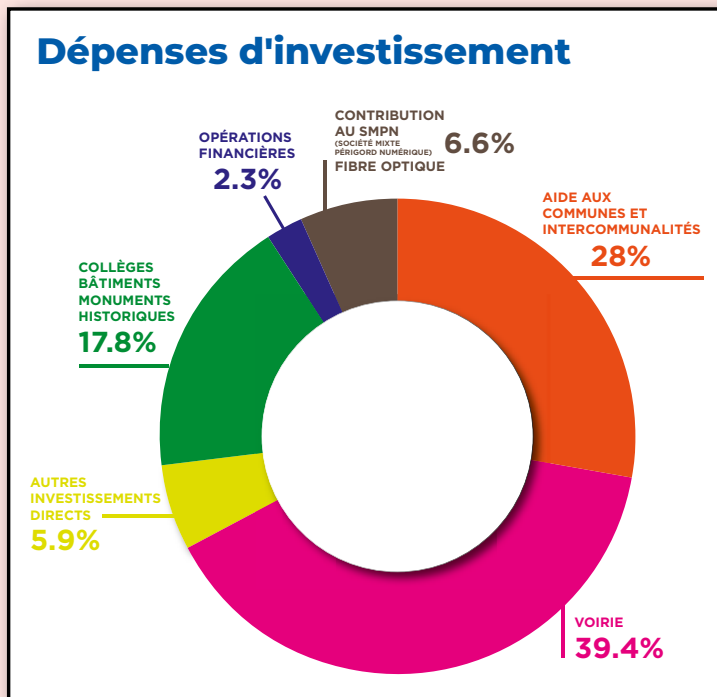
BUDGET 2020 : DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE SANS AUGMENTATION DE LA FISCALITÉ

L'efficacité et la pertinence de l'action publique se mesurent d'abord dans la durée. Adopté par les conseillers départementaux le 7 février dernier, le budget primitif 2020 continue de donner les moyens à la majorité départementale de déployer les politiques lancées en 2015.

Cette année encore, les engagements pris devant les Périgourdins-es seront donc tenus. Dans le respect de quatre exigences, témoins d'une gestion saine et rigoureuse : la maîtrise de la dette, la limitation des dépenses de fonctionnement, la stabilité fiscale, le maintien d'un bon niveau d'investissement.

Les priorités pour améliorer le bien-être des habitants de la Dordogne et favoriser son développement restent les mêmes : généralisation de l'accès au très haut débit avec le déploiement de la fibre optique ; accompagnement des projets publics et privés pour conforter nos savoir-faire en matière économique et conforter l'emploi, notamment dans les domaines agricole et touristique ; recherche de « l'excellence environnementale », en particulier avec la promotion des circuits courts et de la restauration collective bio et locale ; soutien à la jeunesse avec la modernisation des collèges, à la culture, au sport et aux projets locaux avec la reconduction du budget participatif.

Bâtir un département attractif, vivant et solidaire, telle est la triple ambition du budget 2020.



BUDGET 2020 :
522 M€

**DÉPENSES DE SOLIDARITÉ
ET D'AIDES SOCIALES :**
250 M€

INVESTISSEMENT :
68,07 M€ **+4%**

**SDIS (Service Départemental
d'Incendie et de secours) :**
+ 425 000 €

**ÉVOLUTION DU TAUX
DE FISCALITÉ SUR
LE FONCIER BÂTI**
0 %

UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE MARQUÉ PAR LES URGENCES DE LA CRISE SANITAIRE

Réunis le 4 juin de manière exceptionnelle, en raison de l'épidémie de Covid-19, au centre départemental de la communication à Périgueux, dans un hémicycle plus vaste que celui habituellement dédié aux séances plénières, les conseillers départementaux étaient appelés à se prononcer sur le projet de budget supplémentaire pour l'année 2020. Cette séance intervient traditionnellement au début de l'été pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif, voté le 7 février pour l'année en cours. Les graphiques ci-dessus présentent le détail des grandes masses budgétaires et les priorités d'action de la majorité départementale avec les sommes qui y sont consacrées.

Initialement prévu à la fin du mois de juin, l'examen du budget supplémentaire a été avancé de quelques semaines afin de proposer au plus vite les meilleures réponses d'accompagnement de la relance économique dans notre département.

C'est également avant la période estivale que les élus sont invités à approuver le compte administratif de l'année précédente, qui rend compte, de manière objective, des résultats comptables de « la maison Département ». Ce document se révèle très éclairant sur un passé proche en mettant en relief les grands indicateurs de 2019.

Le principal enseignement à retenir tient à l'améliora-

tion globale de la situation financière. Elle confirme le bien-fondé de la stratégie mise en œuvre depuis 2015, qui conjugue un dynamisme des recettes fiscales avec la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Celles-ci n'incluent cependant pas les dépenses sociales dépendantes de la conjoncture économique et de décisions unilatérales de l'Etat.

Une trajectoire budgétaire favorable

La trajectoire favorable, qui se dessine année après année, se traduit notamment par une épargne nette qui, à la fin du dernier trimestre 2019, s'élevait à 28,5 millions d'euros, permettant ainsi de réduire à 7 ans, contre 9,5 en 2017, le délai de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette. Cette embellie est d'autant plus appréciable qu'elle ne s'est pas faite au détriment des missions essentielles que le Département continue d'assumer pleinement, ni des investissements, dont le volume global atteint son plus haut niveau depuis le début de la mandature, en 2015.

Malheureusement, la satisfaction née de ces bonnes nouvelles aura été de courte durée. En effet, il est à redouter que la crise sanitaire liée au coronavirus ait des répercussions fortement préjudiciables sur l'équilibre du budget. D'une part, le Département devrait subir un coup de frein brutal aux recettes qu'il re-

çoit au titre des droits de mutation générés par les transactions immobilières et, d'autre part, il devrait affronter une forte hausse des dépenses de solidarité, notamment pour ce qui concerne le RSA versé aux personnes privées d'emploi.

Face à la crise, un emprunt exceptionnel

Afin de faire face à ces dépenses nouvelles et maintenir les investissements à leur niveau prévu, les élus départementaux ont accepté le principe de recourir à un emprunt complémentaire de 5 millions d'euros. La mesure est dictée par les circonstances exceptionnelles du moment. Au demeurant, le montant fixé reste raisonnable, car il équivaut à moins de 1 % de l'encours de la dette.

Le Département pourra ainsi à la fois mener à bien le programme routier défini pour 2020, engager d'importants travaux sur le patrimoine départemental, poursuivre son aide aux communes et mettre en œuvre un plan global de sauvegarde de l'économie et de l'emploi, dont les grandes lignes sont présentées dans l'encart ci-contre.

Malgré les difficultés du moment et celles annoncées pour les prochains mois, le Département, à travers le vote de son budget supplémentaire, garde l'ambition de construire un Périgord innovant et attractif, à la fois moderne et préservé, fier de ses richesses et confiant dans son avenir.

ACCOMPAGNER LA RELANCE TOUS AZIMUTS DE NOTRE ÉCONOMIE

La crise sanitaire a touché, de manière particulière, l'activité économique dont des pans entiers ont été soudainement mis à l'arrêt, totalement ou partiellement. Afin d'accélérer la reprise, le Conseil départemental a élaboré un plan de relance intéressant de nombreux secteurs.

Tout d'abord, le choix des élus a été de soutenir les entreprises du BTP. Pour ce faire, des commandes supplémentaires ont été programmées pour des investissements sur les infrastructures départementales, qu'il s'agisse des routes, collèges, bâtiments et sites dont le Département est propriétaire. Dans ce cadre, 3 millions d'euros de petits travaux sont lancés pour la réalisation de plus d'une centaine de chantiers de terrassement, de maçonnerie, d'aménagements extérieur et intérieur. Par ailleurs, des aides complémentaires ont été débloquées en faveur de l'amélioration de l'habitat, notamment au bénéfice de l'office départemental, Périgord Habitat. Enfin, en matière de déploiement de la fibre optique, les études d'ingénierie ont été accélérées et un appel d'offres de plus de 250 millions d'euros a été lancé, assurant des perspectives de travaux sur plusieurs années pour nombre d'entreprises.

Pour accompagner les très petites entreprises et les artisans, un dispositif spécifique a été créé, géré par la plateforme Périgord Initiative et abondé par une dotation des communautés de communes et du Département de 500 000 €. Ce fonds, qui mobilisera jusqu'à 1,5 million d'euros, permet de répondre à des situations alarmantes d'entreprises, en particulier les commerces de proximité, non couvertes par les aides de l'Etat et de la Région.

Travaux à la Maison départementale des sports



Le Département a aussi voulu être aux côtés des acteurs du tourisme, secteur essentiel de l'économie périgourdine, notamment en renforçant la promotion à l'approche de la saison estivale. Un outil original de visualisation des sites remarquables du Périgord en 3D a été mis à disposition du plus grand nombre (3d.dordogne.fr). Il a été réalisé par une jeune start-up de la région, Gerpho 3D, spécialiste de la photographie aérienne.

En outre, le Comité départemental du tourisme, bras armé du Département en matière de promotion du territoire, a financé une campagne télévisée vantant les charmes de la Dordogne, diffusée sur France 2 et France 5 début juin. Autre coup de projecteur médiatique sur le département : la gastronomie périgourdine est mise à l'honneur sur TF1, pendant tout l'été, dans le cadre de l'émission « Petits plats en équilibre », présentée par Laurent Mariotte (voir article page 2).

Pour aider les agriculteurs à trouver des débouchés pendant le confinement et, d'ores et déjà, anticiper de nouveaux modes de consommation, une plateforme numérique (ledriveperigord.com) a été mise en place, à l'échelle de la Dordogne, en lien avec la Chambre d'agriculture et le réseau des boutiques de producteurs, afin de proposer des commandes en ligne de produits alimentaires locaux.

Autant de mesures volontaires rapidement mises en place qui visent un même objectif : relancer l'économie du département et accompagner les acteurs dans leur reprise d'activité.

C'EST PARTI POUR LE DEUXIÈME BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD !

Fort du succès du premier Budget Participatif en 2019 avec 53 lauréats désignés par les 30 577 citoyens qui ont pris part au vote, le Département a décidé d'organiser une deuxième édition pour l'année 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, quelques modifications ont été apportées dans le dispositif. Ainsi, cette année, l'utilisation des outils numériques est privilégiée avec un vote Internet et par courrier uniquement.

L'enveloppe consacrée par la collectivité à la réalisation des projets retenus demeure quant à elle fixée à 1 million d'euros dont 100 000 € dédiés à des projets portés par des jeunes (- de 20 ans).

Toute personne habitant la Dordogne âgée de plus de 8 ans peut participer et proposer une idée.

Les projets éligibles devront être considérés d'intérêt général, ne générer que des dépenses d'investissement et relever des compétences du Département. Chaque projet ne doit pas dépasser un montant d'aide supérieur à 12 000 € ce qui permettra la réalisation de trois projets dans chaque canton.

Une Commission citoyenne veillera au bon déroulement des différentes phases (validation des projets, dépouillement des votes et validation des résultats).

En terme de calendrier, les étapes sont les suivantes :

- Dépôt d'idées entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2020 ;

- De l'idée au projet entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre 2020.

Les idées seront analysées juridiquement et techniquement par les services du Département.

La Commission citoyenne validera ensuite chaque projet et ceux qui seront retenus seront soumis au vote.

- La campagne et le vote auront lieu entre le 16 novembre et le 6 décembre 2020. Les votants s'engagent à ne voter qu'une seule fois pour au minimum trois projets et au maximum six projets ;

- Le dépouillement aura lieu le 12 décembre.

Pour déposer vos idées et retrouver toutes les informations, rendez-vous sur la plateforme numérique :

budgetparticipatif.dordogne.fr

Maintenant, c'est à vous de jouer...

Alors, et vous, que feriez-vous ?

POUR UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE PROXIMITÉ

Notre société est entrée dans une véritable ère de transformation numérique. Cette « révolution » digitale est à la fois un atout pour notre territoire, à travers les enjeux d'attractivité mais également un outil d'accès aux droits pour tous les citoyens. Fort de ce constat, le Département de la Dordogne a mis en place un plan d'action innovant en faisant le choix d'un numérique inclusif solidaire, émancipateur et citoyen.

Le Conseil départemental a fait le choix volontaire de s'engager, avec les collectivités territoriales de Dordogne, sur les deux piliers d'une transformation numérique réussie : l'équipement en très haut débit du territoire et l'accompagnement du développement des usages numériques, en partenariat avec l'Agence technique départementale (ATD). Le Département, chef de file des solidarités territoriales et humaines, porte ainsi l'ambition d'accompagner sa population pour une meilleure appréhension de ces usages, garants de leur accès aux droits et à l'information citoyenne.

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Tout d'abord, c'est un site Internet institutionnel totalement réinventé qui sera mis en ligne dans le courant de l'été. Plus ergonomique, accessible et dynamique, ce

portail sera le point d'entrée privilégié pour consulter toute l'actualité du Département : événements, enjeux des politiques publiques départementales, dossiers thématiques... Pensée selon les nouveaux usages numériques, la nouvelle version du site www.dordogne.fr fera la part belle aux vidéos pour présenter l'excellence de notre territoire.

L'ACCÈS AUX NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES SUR TOUT LE TERRITOIRE : UNE PREMIÈRE NATIONALE

Pour accompagner les usagers dans les nouveaux usages numériques, un portail départemental (demarches.dordogne.fr) sera entièrement dédié à la Gestion de la Relation Usagers (GRU). Derrière ce terme très technique, ce portail, conçu en étroite collaboration avec l'Agence technique départementale, propose toute une palette d'outils numériques présentant l'ensemble des démarches que les Périgourdins peuvent effectuer auprès des administrations locales de notre département : communes, communautés de communes ou Département. Le portail permet de déposer ses demandes et de suivre l'avancée des dossiers (sociaux, santé, subvention, sportifs...), la prise de rendez-vous en ligne et plus globalement garantit la continuité du service public. Cet outil est une innovation majeure, car il s'agit

de la première plateforme, à l'échelle nationale, qui propose aux citoyens, d'une manière simplifiée, tous les moyens d'accès aux services des collectivités de son territoire.

En faisant le choix de favoriser les services numériques, le Conseil départemental ne fait pas le choix d'affaiblir la présence humaine. Au contraire, il remobilise ses services au bénéfice direct des usagers. Autrement dit, lorsque le service numérique permet de gagner du temps dans le traitement administratif d'un dossier, ce temps est entièrement réinvesti pour l'accompagnement physique des usagers dans leurs démarches.

D'autres dispositifs seront très vite déployés, afin de proposer un accompagnement de proximité aux usagers pour les renseigner en matière d'accès aux droits, de réalisation de démarches en ligne, de déploiement du très haut débit et d'encourager la participation des citoyens. Un bus du numérique ira dès septembre, à la rencontre des habitants partout en Dordogne et l'expérimentation positive de l'accompagnement aux usages numériques, menée sur les Centres médico-sociaux de La Force et Sigoulès, sera déployée sur d'autres secteurs.

DESTINATION DORDOGNE : QUELQUES IDÉES DE LOISIRS ET D'ACTIVITÉS POUR CET ÉTÉ

L'été 2020 sera, sans conteste, très spécial... La plupart des festivals qui font la richesse de l'offre culturelle de la saison estivale dans notre département sont annulés ou, s'ils sont maintenus, se présentent sous des formes réduites pour respecter les obligations sanitaires en vigueur.

Les sites touristiques ont dû revoir leurs conditions de visites pour accueillir le public dans le respect de ces normes, les hébergements et lieux de restauration ont également été obligés de s'adapter...

Malgré tout, il y a pour les touristes et les Périgourdiens qui ont choisi de se balader dans notre département de belles visites, découvertes et activités à pratiquer !

A l'heure où nous publions, voici quelques exemples de ce que vous pouvez faire cet été en Dordogne.



L'ÉTÉ ACTIF SUR LES SITES DÉPARTEMENTAUX DE PLEINE NATURE

Depuis lundi 11 mai, les sites départementaux du Lac de Gurson, du Grand étang de la Jemaye, de la Ferme du Parcot, du Grand Etang de Saint-Estèphe, de la Base de Loisirs de Rouffiac, la Voie Verte Thiviers-Saint-Par-doux, le Barrage de Miallet, les Forges de Savignac-Lédrier et le Domaine Départemental de Campagne sont de nouveau ouverts au public.

Gurson, la Jemaye, Rouffiac et Saint-Estèphe sont accessibles gratuitement pour les Périgourdiens comme pour les vacanciers, qui peuvent y profiter de balades en forêt, de la plage, de la baignade, des aménagements sportifs et des nombreuses animations proposées durant l'été. Les utilisateurs doivent respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation physique et le règlement intérieur.

Deux sites sur quatre sont labellisés Pavillon bleu (la Jemaye, St-Estèphe), les quatre sites détiennent le label Tourisme Handicap (+ Handiplage pour St-Estèphe) et le site de Rouffiac est labellisé « pêche famille ».

Pour se mettre à l'eau ou simplement profiter du soleil, on peut se poser sur la plage en respectant les consignes. La fréquentation de ces espaces est régulée et la baignade est autorisée et surveillée de 11h à 19h tous les jours depuis le 4 juillet jusqu'au 31 août.

Une jauge a été établie pour chaque site en fonction de sa configuration. Elle varie de 400 à 500 personnes en simultané. Un comptage est réalisé pour informer via notre site internet de la fréquentation sur chaque plage. Une information est également donnée aux visiteurs dès leur arrivée sur les parkings.

Malheureusement pour les plus jeunes et pour tous les amateurs de jeux collectifs, les jeux pour enfants, City stade, Beach-volley restent fermés. Leur réouverture reste conditionnée à l'évolution de la situation sanitaire. Les accueils demeurent fermés mais des agents sont présents sur le site pour répondre aux questions des visiteurs.

Randonnée, stations de jeux individuels, canoë, paddle, trottinette, gyropode, VTT électrique, tour d'escalade, arc touch, pêche, pique-nique et restauration sur site. L'opération **J'APPRENDS À NAGER** est remise en route cet été. C'est l'occasion d'apprendre à nager gratuitement sur les sites départementaux de baignade, à partir de 6 ans, en étant encadré par un moniteur diplômé. (inscriptions : 05 53 02 02 80 ou rendez-vous sur dordogne.fr)

Par ailleurs, dans le cadre de l'**été actif**, 20 communautés de communes sur l'ensemble du territoire départemental accueillent des activités sportives et de loisirs (tarifs réduits).

Renseignements <https://sportnature.dordogne.fr>, inscriptions dans les offices de tourisme.



LES SITES PATRIMONIAUX DÉPARTEMENTAUX ACCUEILLENENT LES VISITEURS

La Sémitour a rouvert Lascaux IV et les sept autres sites touristiques qu'elle gère pour le Département le 4 juillet dernier. La billetterie en ligne est réactivée depuis début juin et l'utilisation d'internet pour l'achat et la réservation des billets demeure toujours fortement recommandée.

Comme pour tous les sites touristiques du pays, la Sémitour a dû mettre en place des protocoles sanitaires qui imposent notamment le port du masque, l'utilisation de gel hydroalcoolique, mais qui impliquent surtout de réduire de moitié le nombre de visiteurs accueillis sur chaque site. Une occasion de découvrir ces lieux d'exception en toute tranquillité.

Au-delà de l'emblématique site du Centre international de l'art pariétal de Lascaux à Montignac, la Sémitour gère également Lascaux 2 (dont la visite se fait déjà depuis plusieurs années par petits groupes sur rendez-vous) ; le parc du Thot à Thonac avec son espace muséographique et son parc animalier ; les spectaculaires stalactites et stalagmites de la grotte du Grand Roc et au pied de cette même falaise aux Eyzies, les abris préhistoriques de Laugerie Basse. A ces sites liés à la Préhistoire et à l'univers souterrain, il faut ajouter trois autres lieux patrimoniaux incontournables, reconnus Sites Majeurs d'Aquitaine : le château de Bourdeilles, le cloître de Cadouin et le château de Biron. Ce dernier étend son offre en proposant tout au long de l'année des expositions d'art contemporain.

Cette année, en partenariat avec le Pôle d'Excellence des Métiers d'Art du Nontronnais, sont accueillies au château les œuvres d'un collectif de céramistes réunissant Boris Cappe, Tristan Chambaud-Héraud, Arnaud Erhart et Virginie Preux, ainsi que leurs invités, Emmanuel Arel, Jean-François Boulard, Agnès Debizet, Martine Le Fur et Michel Téqui. Nombre de ces artistes ont créé des œuvres spécialement pour cette exposition.

La proximité du musée Bernard Palissy à Lacapelle-Biron, à quelques kilomètres du château, était l'occasion de compléter la visite par le prêt de céramiques façonnées par des artistes de renom et ainsi d'ouvrir Biron au Lot-et-Garonne voisin, et même bien au-delà comme le suggère l'intitulé de cette exposition : **Monumen'Terre** (visible aux horaires d'ouverture du château jusqu'au 1^{er} novembre).

À PIED, À VÉLO, SUR L'EAU : RETROUVEZ LES CHEMINS DE RANDONNÉE !

Depuis le 11 mai, chacun peut à nouveau partir en balade et arpenter les plus de 9000 kilomètres de parcours inscrits et balisés au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) de la Dordogne, mis en place par le Conseil départemental en partenariat avec les communes et communautés de communes.

À pied, à vélo, à cheval, sur l'eau... c'est un formidable terrain d'aventures et de découvertes à expérimenter pour s'oxygéner.

Ainsi, l'offre sur notre territoire est multiple et variée : des grands itinéraires pédestres (80 km sur les « chemins de terre et d'eau de Harrison Barker », 180 km sur un « chemin oublié de Bergerac à Rocamadour », 100 km dans les pas des Hommes de Lascaux », un grand itinéraire pédestre ou VTT de 200 km sur « La Grande Boucle du Parc naturel régional Périgord-Limousin ») ; des grands itinéraires cyclo (400 km « dans la roue de Lawrence d'Arabie »), des chemins de terre et d'eau (3 itinéraires pédestres et canoë de Harrison Barker) ; des randonnées locales (les chemins de pêcheurs, les chemins de meuniers, 10 belles balades et randonnées, autour des villes et villages fleuris) ; des randos « famille » et ludiques Terra Aventura (chasse aux trésors) et « la Dordogne sans pétrole » (après une itinérance, la carte « la Dordogne sans pétrole » indique les grandes lignes de train et bus, ainsi que les itinéraires doux balisés qui traversent le département).

Sportifs, promeneurs, contemplatifs... il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux !

Les cartes, descriptifs et localisations des parcours sont disponibles sur : rando.dordogne.fr



MAXANGE ET LASCAUX DEUX GROTTES FÊTENT L'ANNIVERSAIRE DE LEUR DÉCOUVERTE CETTE ANNÉE



Maxange est une grotte surprenante à plus d'un titre. Mise à jour, par hasard, en 2000 sur la commune du Buisson-de-Cadouin, dans une carrière de pierre exploitée depuis deux générations par la famille Caballero, elle renferme des cristallisations géologiques d'une qualité exceptionnelle dont les visiteurs peuvent profiter. Un guide expérimenté fait découvrir ce site naturel classé, lieu incontournable à dimension humaine. La visite dure environ 40 minutes, facile d'accès, au frais (13°C) et les photos sont autorisées sans flash.

www.maxange.com – 05 53 23 42 80

INSIDE-OUT MONTIGNAC

Un projet culturel pour les 80 ans de la découverte de la grotte de Lascaux

Pour célébrer les 80 ans de la découverte, le Conseil départemental de la Dordogne, en partenariat avec la ville de Montignac-Lascaux, l'association Culture et Découverte Lascaux et l'amicale laïque du Montignacois, propose un projet d'art participatif en s'associant à l'action Inside Out Project, initié par l'artiste français JR. Le projet, inspiré des collages grand format que JR effectue déjà dans les rues, donne l'opportunité à chacun de partager son histoire en transformant son message en une oeuvre d'art publique.

Les habitants de Montignac sont ainsi invités à se faire photographier et raconter en quelques mots leur relation à Lascaux pour ce projet participatif intitulé Tous découvreurs. Une oeuvre collective sera installée place Léo Magne, le 12 septembre 2020, jour de l'anniversaire de la découverte. Ce mur de photos 80 Découvreurs a pour objectif de partager les portraits et les témoignages de 80 personnes d'âges et d'horizons différents dont le seul point commun est d'avoir, un jour, découvert Lascaux.

LES COURSES CYCLISTES MAINTENUES CET ÉTÉ

Cet été, en dépit des conditions particulières, le cyclisme sera présent dans le département à travers plusieurs manifestations : le **Grand prix cycliste de la ville de Monpazier** sous l'égide de la FFC le 30 juillet ; le 27^{ème} Trophée des Châteaux à Castelnau-la-Chapelle le 12 août. Le 15 août, les filles de la **Périgord Ladies** emprunteront le parcours historique du Souvenir Mélanie Boivineau à Boulazac. Pour sa 53^{ème} édition, du 18 au 21 août, le **Tour du Limousin**, quant à lui, promet 17 équipes et 116 coureurs engagés. 116 communes seront traversées au fil des 705,9 km de course. Le 19 août, l'étape en Dordogne, organisée avec le soutien du Département et des acteurs locaux, ira de la base de Rouffiac à la base de Saint-Estèphe. Enfin, la saison se terminera par le **Tour du Périgord Vallée de l'Homme** le 26 septembre.



2^E RENCONTRES DÉPARTEMENTALES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

LA FOIRE DU GABARIER À CASTELNAUD-LA-CHAPELLE SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020

Après une première édition initiée en 2019, cette 2^{ème} Foire du Gabarier s'inscrit en continuité de la politique générale menée par le Département en faveur de l'excellence environnementale.

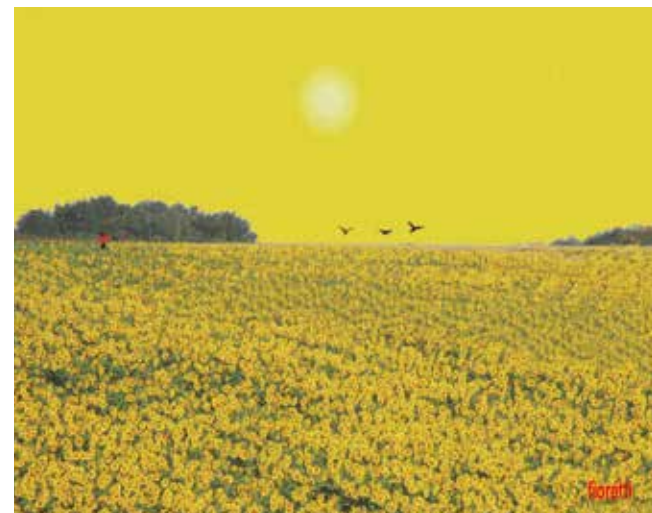
Il s'agit ainsi de valoriser les initiatives et savoir-faire locaux pour la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité et des mobilités, présentés dans une ambiance festive et conviviale.

DOMAINE DE CAMPAGNE :

« JE NE SUIS PAS UN PHOTOGRAPHE » EXPOSITION GÉRARD FIORETTI

« Je ne suis pas un photographe » est justement prétexte à montrer des photographies travaillées sur ordinateur, inspirées des paysages traversés à bicyclette, en Dordogne. Des pastels font aussi partie du voyage. Le thème du paysage est exploré à travers le cycle des saisons, décliné sous différents traitements, assorti de clin d'oeil à l'histoire de l'art. Gérard Fioretti nous propose une balade contrastée, bercée d'une belle poésie.

Du 4 juillet au 20 septembre 2020



Dans le même temps, du 11 juillet au 16 août, Gérard Fioretti expose également des oeuvres au Bugue (le 7^{ème} atelier) avec 4 autres artistes au sein du Collectif ZOU !

EXPRESSION DES GROUPE POLITIQUES

SOCIALISTES ET APPARENTÉS

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN PREMIÈRE LIGNE FACE À LA CRISE

Depuis ce mois de mars 2020 nous subissons une crise sanitaire de grande ampleur, totalement inédite et qui a stoppé la société entière. Nous devons tirer les leçons de cet événement planétaire et nous engager sur des chemins différents. En Dordogne, nous avons les moyens de répondre à ces nouvelles exigences grâce aux politiques que nous mettons en oeuvre depuis le début du mandat : Résister et innover face à l'improbable !

Deux exemples : notre chantier sur la fibre optique permet le désenclavement numérique et donc de décentraliser l'activité économique en la facilitant sur l'ensemble du territoire. Notre engagement en faveur des circuits courts et du manger local aide nos producteurs locaux dans l'écoulement de leurs productions.

Par ailleurs, et ce depuis 5 ans maintenant, notre gestion ambitieuse mais raisonnée nous conforte comme l'acteur majeur de la vie économique du Département. Nous avons programmé à la hausse les investissements sur les infrastructures et renforcé de fait les commandes pour les entreprises du BTP. Parallèlement, nous aidons dans le cadre de notre compétence sociale, et c'est une mesure nouvelle, les entrepreneurs indépendants, la multitude des petites entreprises (sans salarié) exclus des aides d'Etat ou régionale. Le social, c'est notre compétence majeure, nous la renforçons pour répondre aux besoins nouveaux liés à la crise. Notre partenariat avec les communes et intercommunalités, avec le secteur associatif, en faveur du tourisme, sera lui aussi revu à la hausse.

Nos choix politiques portent leurs fruits. Ils nous permettent de répondre aux difficultés de nos concitoyens. Aujourd'hui plus qu'hier encore, le Département s'avère être l'indispensable collectivité de proximité !!!

Henri DELAGE
Président du groupe
Socialiste et Apparentés
Contact : 05 53 02 59 07
p.bel@dordogne.fr



PCF, FRONT DE GAUCHE ET RÉPUBLICAIN

FACE À LA CRISE : AGIR COLLECTIVEMENT

Pendant plus de deux mois les Français et les Périgourdins sont restés confinés pour faire face à l'épidémie Covid-19. L'effort qui a été demandé a été grand, toutefois chacune et chacun a su trouver le courage de faire classe à la maison, d'user d'inventivité pour occuper le temps et aussi de se montrer solidaire envers ceux pour qui la crise était un vrai désastre social et économique. Les exemples au travers du département en sont les témoins : BRAVO.

L'épidémie a mis en lumière « les invisibles », ainsi E.Macron a découvert toutes celles et ceux qui au quotidien, par leur travail, leur engagement font vivre le pays. Les mêmes qui aujourd'hui tiennent la France à bout de bras.

La population leur a témoigné sa gratitude tous les soirs à 20h.

Personnel soignant, éboueurs, caissiers, enseignants... Toutes ces professions comme beaucoup d'autres doivent être aujourd'hui entendues. Le gouvernement ne doit plus les gazer et les matraquer lors des manifestations mais revaloriser les salaires et améliorer les conditions de travail.

C'est le combat que mène les élu-e-s de notre groupe au conseil départemental dans les domaines qui le concernent.

Dans cette période chaque Périgourdin a fait la démonstration que notre fonctionnement pouvait évoluer vers plus de solidarité et de bienveillance. La puissance du collectif démontre son efficacité, alors restons unis et solidaires pour construire une société meilleure.

Collectivement, dans notre diversité, nous en avons les moyens.

Jacques AUZOU
Président du groupe PCF,
Front de Gauche et Républicain
Contact : 05 53 02 20 31
l.perea@dordogne.fr



LE RASSEMBLEMENT DE LA DORDOGNE

L'ÉPIDÉMIE RECULE, LA LIBERTÉ REVIENT

Un souffle nouveau s'étend sur nos territoires, le virus s'éloigne mais le spectre de la crise fait son apparition.

La crise sociale et économique dont l'ampleur va mettre à rude épreuve les finances locales ; l'effet « ciseau », plus de dépenses et moins de recettes, sera encore plus prégnant en raison de la compétence en matière sociale du Département.

La Dordogne, 3^{ème} Département le plus endetté de France n'échappera pas à la règle ; le chantier de Beynac synonyme de gaspillage de l'argent public, le recours à l'emprunt pour abonder les crédits destinés à la relance économique des entreprises, autant d'espoirs suscités que les Périgourdins devront tôt ou tard payer.

Triste ambition pour nos territoires.

Depuis le début de la mandature de Monsieur PEIRO nous l'avions mis en garde sur la fragilité financière de la collectivité et invité à réduire la masse salariale, diminuer la pression fiscale et à accélérer les gros chantiers comme celui de la fibre ou l'entretien des routes qui sont des facteurs indispensables à l'installation des entreprises et à la création d'emplois.

Nous devons en tant qu'élus être à la hauteur des ambitions de nos territoires, répondre aux attentes des Périgourdins en toute transparence et surtout sans clientélisme. Comme le dit un vieil adage « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Ensemble réveillons la Dordogne. Le groupe « Le Rassemblement de la Dordogne » s'y emploie au quotidien auprès des Périgourdins.

Thierry BOIDÉ
Président du groupe
Le Rassemblement de la Dordogne
Contact : 05 53 02 59 28
setourneaud@dordogne.fr



LES RÉPUBLICAINS ET APPARENTÉS

ET MAINTENANT...

Le Président de la République s'est exprimé le 14 juin pour nous présenter une nouvelle étape du déconfinement. Nous en profitons pour remercier tous les périgourdins qui se sont mobilisés (fabrication de masques, de gel hydroalcoolique, portage de courses,...)

Les trois mois que nous venons de passer sont présentés comme une crise sanitaire c'est bien entendu vrai mais c'est aussi une crise économique et cela va devenir une crise sociale.

Dans ces conditions nous n'avons pas voté contre le budget supplémentaire qui nous a été présenté au Conseil départemental. Nous nous sommes abstenus. Nous considérons que les aides qui sont proposées aux Périgourdins (aides aux entreprises, aides sociales, etc) sont les bienvenues.

Néanmoins nous ne voulons pas que cette crise masque le véritable état de notre département. On nous présente une situation où tout aurait été idyllique avant le 15 mars. Or nous avons alerté depuis des années sur la dette, les emprunts et la gestion de ce département en général. Un exemple pour rappel : l'encours de la dette s'élève à 1082€/habitant contre 561€/habitant pour les départements équivalents à la Dordogne...

Le temps est, en effet, à une certaine unité mais n'oublions pas et préparons-nous d'ores et déjà à des lendemains difficiles qui, s'ils avaient été anticipés, le seraient moins...

Dominique BOUSQUET
Président du groupe
Les Républicains et Apparentés
Contact : 06 07 82 83 54
f.marty@dordogne.fr



LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ PENDANT TOUTE LA DURÉE DU CONFINEMENT

Dès l'entrée en vigueur du confinement le 17 mars, le Conseil départemental a mobilisé ses agents et ses ressources pour continuer à assurer ses missions de service public et répondre aux urgences imposées par cette situation inédite.

Des mesures ont alors été prises afin de garantir la permanence des missions sociales et médico-sociales du Département au service des personnes et des familles en situation de grande précarité. Il n'y a eu aucun retard ni interruption des versements des prestations individuelles allouées aux bénéficiaires, personnes âgées, handicapées ou en recherche d'emploi, au nombre de 30 000. Les agents départementaux du secteur social ont poursuivi leur activité concernant les enfants placés, les aides de la protection maternelle et infantile, la réalisation des vaccinations obligatoires, le contrôle de la tuberculose et l'accompagnement des IVG. Soulignons aussi l'engagement des personnels du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche qui ont relevé le défi des tests de dépistage du Covid-19, en complément de leurs missions classiques.

Par ailleurs, le Département a commandé plus de 1,5 million de masques chirurgicaux et FFP2 pour 1,8 million d'euros ; une partie d'entre eux a été remise aux services de l'État, qui en manquaient cruellement, à destination des professionnels de santé. Régulièrement, ils ont été distribués aux personnels, mais

aussi aux agents des services d'aide à domicile, des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et de ceux des résidences autonomie.

Dans le même esprit, en avril, a été lancée l'opération « Masques Citoyens » dans l'objectif de distribuer gratuitement, via les maires, un masque à tous les Périgourdins dans la perspective de la sortie du confinement. Plus de 2 000 couturières et couturiers bénévoles ont ainsi confectionné près de 500 000 masques lavables et réutilisables.

Enfin, en matière culturelle, d'une part, le Département a annoncé son soutien aux acteurs culturels contraints d'annuler les manifestations prévues, d'autre part, la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord a autorisé un accès gratuit à l'ensemble de ses ressources numériques (presse, supports éducatifs, films, musique...).



La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique a notamment permis aux agents du Conseil départemental de poursuivre leur activité à distance.

Demeuré fidèle à ses missions de solidarités humaines et territoriales, le Conseil départemental a également mis à profit la période pour préparer les mesures de relance de l'économie locale.



Préparation des kits pour les couturières et couturiers bénévoles qui ont confectionné les masques avec les matières premières fournies par le Département.



Remise de plus de 600 masques pour les Restos du Coeur.

UN PLAN CLIMAT DÉPARTEMENTAL BÂTI AVEC LES PÉRIGOURDINS



Lancé en début d'année avec plus de deux cents collégiens de toute la Dordogne, le futur Plan Climat départemental devra donner des réponses concrètes pour aider à lutter contre le changement climatique. Cela passera notamment par des évolutions de nos pratiques quotidiennes dont la crise sanitaire a révélé l'urgence (circuits courts, relocalisation de secteurs entiers de notre économie...).

Démarche volontaire de la part du Département qui n'a pas d'obligation légale en la matière, ce Plan Climat sera le fruit des réflexions des Périgourdins eux-mêmes. Les élus départementaux ont en effet voulu que les solutions qui seront préconisées viennent d'abord des citoyens. Pour ce faire, un questionnaire donne à chacun la possibilité de s'emparer du sujet.

Il est accessible en ligne sur <https://bit.ly/2zhxANf>

Vous pouvez également y répondre en remplissant le coupon ci-dessous à renvoyer **SANS L'AFFRANCHIR** dans une enveloppe libellée à l'adresse :

**Conseil départemental de la Dordogne. Plan climat départemental
Libre réponse 47647 - 24055 Périgueux Cedex**

Questionnaire Plan Climat Départemental

Ce questionnaire comporte une trentaine de questions et vous prendra environ une dizaine de minutes pour y répondre.

1. Selon vous, pour le territoire de la Dordogne, quels sont les domaines d'actions qui devraient être traités en priorité dans le cadre de ce Plan Climat ?

Plusieurs réponses possibles

- La sobriété énergétique (économies d'énergie)
- Le coût de l'énergie (électricité, chauffage, carburant)
- L'environnement naturel et notamment la biodiversité
- Les effets du changement climatique (catastrophes naturelles, diminution de la ressource en eau...)
- Les émissions de gaz à effet de serre (déplacements et transports, énergies fossiles, impact des activités économiques...)
- Le manque d'informations sur les liens entre l'homme, l'environnement et le climat

2. Thème Aménagement du territoire :

Comment aménager notre territoire pour l'adapter aux changements climatiques ? *

Plusieurs réponses possibles

- En intégrant les enjeux du climat dans la planification et dans tous les documents d'urbanisme
- En prenant des mesures fortes pour limiter l'artificialisation des terres
- En développant les services publics de proximité
- En orientant les financements publics sur des projets tenant compte des orientations de développement durable
- En prenant en compte l'impact des émissions de gaz à effet de serre dans les marchés publics
- En favorisant l'accès au numérique sur l'ensemble du territoire (téléphone, fibre...)

3. Thème Mobilité / Déplacements :

Quel est votre moyen de transport principal ?

Une seule réponse possible

- La voiture diesel ou essence
- La voiture électrique ou hybride
- La moto ou le scooter
- Les transports en commun
- Le vélo
- La trottinette
- A pied
- Autre

4. Thème Mobilité / Déplacements :

Comment améliorer les mobilités en Dordogne ?

Plusieurs réponses possibles

- Développer l'offre de transport en commun et/ou le transport à la demande
- Favoriser le covoiturage, l'autopartage, le service d'auto-stop
- Réduire les besoins de déplacement (télétravail, ...)
- Développer l'acquisition de véhicule alternatif au thermique (électrique, hydrogène, biogaz...)
- Aménager des circuits d'itinérance douce et encourager la pratique du vélo
- Favoriser les déplacements des piétons : aménagements des centres bourgs, cheminement entre structures
- Investir dans le déplacement ferroviaire

5. Thème: Mobilité / Déplacements :

Avez vous déjà utilisé les aires de covoiturages existantes ?

- Oui
- Non

Toutes les questions doivent être complétées pour que vos réponses soient prises en compte.